



**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 22 JUIN 2026**

L'an deux mille vingt-six, le lundi vingt-deux juin, à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal à Semoy, sous la présidence de M. Christophe SARRE, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Date de la convocation du Conseil Municipal : 16 juin 2026

Présents :

Christophe SARRE – Laetitia MAZINGUE – Frédéric BARBIER – Caroline ORSAT LE FLOCH – Michel MIREUX – Kawther EL MAADANI – Francis RODRIGUES – Marion COULOMB – Frédéric DELPY – Stéphanie HOUDAS – Robert FENNINGER – Jocelyn LANGER – Paul DOS SANTOS – Nathalie TRUMEAU – Jean-Luc INDIENNA – Catherine DEPONT – Nicolas DUBREUIL – Philippe RINGUET – Linda LOISEL – Chahrazede BENKOU-NAVARRO – Jean-Louis FERRIER

Absents excusés : Ouidad ESSABI ABOUCHDAK

Absents : Maëlys ROUX

Pouvoirs :

Ouidad ESSABI ABOUCHDAK a donné pouvoir à Philippe RINGUET

Secrétaire de séance : Marion COULOMB

Conseillers en exercice :	23
Conseillers présents :	21
Pouvoirs :	1
Ont voté :	
Pour	22
Contre	
Abstention	

73/26 – TARIFS 2026/2027 DE L'ÉCOLE DE MUSIQUE MUNICIPALE MAURICE RAVEL

Monsieur le Maire rappelle que les tarifs de l'école de musique municipale Maurice Ravel sont votés pour l'année scolaire. Il est donc proposé les nouveaux tarifs annuels du 1^{er} septembre 2026 au 30 juin 2027 basés sur le taux d'effort avec une augmentation de 3.00 % comme suit :

Pratique collective seule, éveil

Tarif Plancher	Taux d'effort	Tarif Plafond	Hors Commune
19,11 €	6,8736 %	95,51 €	185,28 €

Plus de 18 ans	Plus de 18 ans Hors Commune
95,51 €	198,01 €

Cycle 1 – Cycle 2

Tarif Plancher	Taux d'effort	Tarif Plafond	Hors Commune
89,13 €	25,4675 %	439,31 €	802,25 €

Pratique 2nd instrument

Tarif Plancher	Taux d'effort	Tarif Plafond	Hors Commune
70,01 €	17,8260 %	382,01 €	617,59 €

Location instrument (sous réserve de disponibilité) jusqu'à 18 ans

Tarif Plancher	Taux d'effort	Tarif Plafond	Hors Commune
20,35 €	7,4601 %	101,86 €	171,91 €

La commune se réserve la possibilité d'annuler un cours d'instrument, si celui-ci compte moins de 4 inscriptions. L'engagement à l'inscription est annuel. La possibilité est offerte aux familles de payer trimestriellement.

Il est accordé :

- 10 % de réduction pour le second membre de la famille (sur le coût le plus bas)
- 20 % de réduction pour le troisième membre de la famille et les suivants (sur le coût le plus bas)

Le tarif au taux d'effort s'applique sous réserve d'être scolarisé et au maximum jusqu'à 18 ans.

Ceci étant exposé,

Vu l'avis favorable de la commission Finances du 15 Juin 2026,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'ADOPTER les tarifs de l'école de musique municipale Maurice RAVEL du 1^{er} septembre 2026 au 30 juin 2027.**

Fait à Semoy, le 22 juin 2026

Le président de séance,

Christophe SARRE

Maire



La secrétaire de séance,

Marion COULOMB

Adjointe au Maire

Transmission au contrôle de légalité le : **01 JUL. 2026**

Publication numérique le : **01 JUL. 2026**

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le tribunal administratif d'Orléans peut être saisi par voies de recours formé contre la présente délibération dans un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de réception par le représentant de l'État dans le département pour contrôle de légalité
- date de publication et/ou de notification